

Motion: «Suspension du délai légal pour le préavis concernant la proposition PR-154».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 5 décembre 2001)

MOTION

Le Conseil municipal renvoie à nouveau à la commission de l'aménagement et de l'environnement la proposition PR-154 et demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour qu'il accepte de suspendre les délais fixés par la loi pour faire connaître le préavis municipal sur cette proposition.